



HONG KONG
MARITIME AND PORT BOARD

CONSEIL MARITIME ET PORTUAIRE DE
HONG KONG

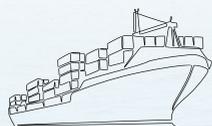
NAVIGUER À HONG KONG

La destination mondiale pour le commerce maritime



Hong Kong a longtemps joui d'une place durable à la table de la primauté commerciale maritime en raison d'un large éventail d'avantages géographiques, stratégiques, commerciaux et juridiques. Néanmoins, depuis le début du siècle, l'importance croissante du transport maritime mondial en Asie et la croissance des économies émergentes dans la région, en particulier la puissance économique chinoise, ont conduit à l'essor rapide de centres maritimes internationaux (CMI) rivaux.

La multiplication de ces CMI a poussé Hong Kong à évaluer régulièrement la compétitivité de son CMI et à identifier activement les domaines à améliorer. De 2020 à 2022, le gouvernement de Hong Kong a introduit une série de mesures d'allègement fiscal pour attirer les entreprises maritimes à Hong Kong et améliorer le statut du CMI dans son ensemble. Ces mesures fiscales concernent les loueurs de navires, les assureurs maritimes et les armateurs commerciaux, y compris les agents maritimes, les gestionnaires de navires et les courtiers maritimes. Il faudra du temps pour que le régime fiscal préférentiel contribue à la croissance du CMI de Hong Kong, mais les nouvelles initiatives commencent déjà à porter leurs fruits. Entre janvier 2020 et décembre 2023, malgré l'impact de la pandémie de trois ans, Invest Hong Kong (InvestHK) - le département gouvernemental responsable des investissements directs étrangers - a aidé 35 entreprises maritimes de Chine continentale et étrangères à s'installer et à développer leurs activités à Hong Kong.



Le régime fiscal faible et peu contraignant de Hong Kong

Le système fiscal simple et peu élevé de Hong Kong attire depuis longtemps les entreprises de tout secteur, notamment du secteur maritime. Hong Kong adopte le principe de la source territoriale d'imposition, selon lequel seuls les bénéfices réalisés à Hong Kong ou dérivés de Hong Kong sont imposables.

Les entreprises bénéficient généralement de **l'un des systèmes fiscaux les plus favorables au monde**.

Seuls trois impôts directs sont imposés, à savoir :

- L'impôt sur les bénéfices : 16,5% pour les sociétés et 15% pour les entreprises non constituées en société ;
- L'impôt sur les salaires : taux progressifs allant de 2% à 17%, plafonnés au taux standard de 15% ; et
- La taxe foncière : 15%.

Le taux d'imposition sur les bénéfices se compare favorablement à celui de la plupart des cinq principaux CMI*



* Rapport 2023 sur l'indice de développement du centre international du transport maritime Xinhua-Baltique

Ces chiffres ne disent qu'une partie de l'histoire. Contrairement à ses concurrents, Hong Kong n'impose pas :

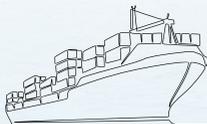
- La taxe sur les ventes ou la TVA
- La retenue à la source sur les dividendes et les intérêts
- L'impôt sur les plus-values
- La taxe sur les dividendes
- Les droits de succession (supprimés depuis le 11 février 2006).

Pour le secteur maritime en particulier, la section 23B de la Hong Kong Inland Revenue Ordinance (Cap.112) exonère les revenus provenant de l'exploitation internationale de navires immatriculés à Hong Kong.

Le régime fiscal préférentiel expliqué

La présence d'un pôle maritime dynamique est essentielle au développement durable et prospère d'un CMI. Actuellement, Hong Kong abrite plus de 1 100 entreprises portuaires et maritimes qui fournissent de nombreux services maritimes à forte valeur ajoutée, allant de l'agence maritime à la gestion et au courtage de navires, en passant par le financement de navires, l'assurance maritime et les services juridiques maritimes.

Face à la concurrence croissante entre les CMI de la région, le gouvernement de Hong Kong n'a pas ménagé ses efforts pour attirer les acteurs clés du transport maritime, et ainsi développer l'écosystème maritime de Hong Kong. S'appuyant sur les avantages du système fiscal de Hong Kong, le gouvernement de Hong Kong a introduit ces dernières années une série d'avantages fiscaux destinés à différents sous-secteurs prioritaires de l'industrie maritime.



Le premier allègement fiscal sectoriel est applicable aux **activités de location de navires** à compter du 1er avril 2020 :

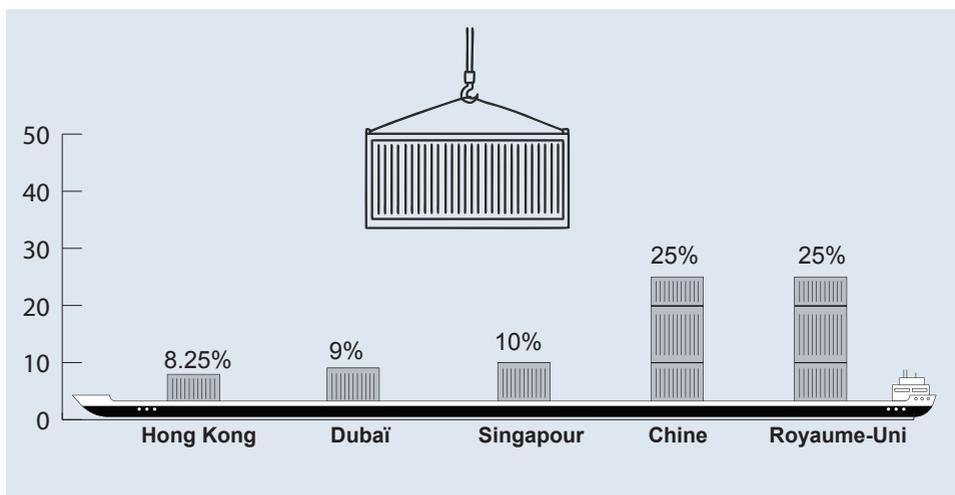
- Les bénéfices réalisés par les sociétés de location de navires qualifiés (locataires) à la suite d'activités de location de navires qualifiées (location-exploitation et location-financement) sont imposés à un taux préférentiel de 0% sur les bénéfices ; tandis que les bénéfices réalisés par les sociétés de gestion de location de navires qualifiés (gestionnaires) à la suite d'activités de gestion de location de navires qualifiés pour les sociétés de location de navires qualifiés (locataires) sont imposés à un taux d'impôt sur les bénéfices de 8,25 % (soit la moitié du taux d'impôt sur les bénéfices standard de 16,5 %).

Le gouvernement de Hong Kong s'est ensuite intéressé aux assureurs directs, y compris les **assureurs maritimes**, en étendant l'avantage fiscal à certaines entreprises d'assurance admissibles à partir du 19 mars 2021 :

- Les bénéfices réalisés par les assureurs directs de certaines activités d'assurance générale, y compris celles liées à la souscription de risques maritimes, sont imposés à un taux de 8,25% sur les bénéfices (soit la moitié du taux d'imposition standard sur les bénéfices de 16,5%).

Plus récemment, le gouvernement a mis en œuvre une nouvelle série de mesures visant à améliorer le régime fiscal préférentiel en accordant des avantages fiscaux aux **commanditaires de navires** à partir du 1er avril 2022 :

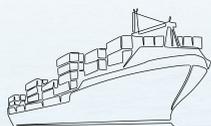
- Les bénéfices tirés par des **agents maritimes, des gestionnaires de navires et des courtiers maritimes** qualifiés à la suite d'activités d'agence maritime, de gestion de navires et de courtage en navires sont généralement évalués à un taux d'imposition sur les bénéfices de **8,25%** (soit la moitié du taux d'imposition standard sur les bénéfices de 16,5%).



Suite à l'introduction du régime fiscal préférentiel de Hong Kong, la charge de l'impôt sur les bénéfices pour les armateurs commerciaux ayant des activités basées à Hong Kong est désormais la plus avantageuse parmi leurs pairs (voir figure 2).

Allègement de la double imposition

Le gouvernement de Hong Kong reconnaît pleinement la nature internationale des opérations de transport maritime et sait que ce secteur est plus susceptible à la double imposition que d'autres activités commerciales. Il n'a ainsi eu de cesse de conclure des accords bilatéraux avec ses partenaires commerciaux afin de réduire la charge fiscale globale des armateurs à Hong Kong, d'améliorer leur compétitivité internationale et de renforcer la réputation de Hong Kong en tant que CMI.



La liste suivante comprend non seulement les juridictions qui ont conclu avec Hong Kong des conventions fiscales (accords bilatéraux prévoyant une exonération de la double imposition pour toutes les formes de revenus, y compris les revenus du transport maritime), mais également des accords réciproques d'allègement de la double imposition concernant les revenus du transport maritime et aérien :

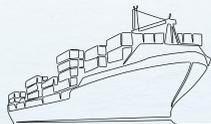
Autriche	Bahreïn	Bangladesh	Biélorussie
Belgique	Brunei	Cambodge	Canada
Chili	Croatie	Tchèque	Danemark
Estonie	Finlande	France	Géorgie
Allemagne	Guernesey	Hongrie	Inde
Indonésie	Irlande	Italie	Japon
Jersey	Corée	Koweït	Lettonie
Liechtenstein	Luxembourg	Macao SAR	Continente Chine
Malaisie	Malte	Maurice	Mexique
Pays-Bas	Nouvelle Zélande	Norvège	Pakistan
Portugal	Qatar	Roumanie	Russie
Arabie Saoudite	Serbie	Singapour	Afrique du Sud
Espagne	Sri Lanka	Suisse	Thaïlande
EAU	Royaume-Uni	Vietnam	

L'avantage global de Hong Kong en tant que base pour le commerce maritime

En tant que CMI, Hong Kong possède de nombreux avantages clés. Tout d'abord, sa localisation stratégique aux portes de la Chine continentale et son intégration croissante dans la région de la Grande Baie (Guangdong-Hong Kong-Macao) jouent un rôle primordial. Le système unique « un pays, deux systèmes » a permis à Hong Kong de jouer le rôle de « super-connecteur » entre la Chine continentale et le reste du monde. Hong Kong est la seule juridiction de common law en Chine, ce qui renforce encore ses atouts dans le secteur maritime, puisque la plupart des contrats et accords liés au transport maritime sont régis par le droit anglais.

Reconnaissant le rôle important de Hong Kong dans son développement à long terme, le 12e plan quinquennal de la Chine continentale (2011-2015) a inclus, comme jamais auparavant, un chapitre consacré aux régions administratives spéciales de Hong Kong et de Macao. Le plan quinquennal appelait Hong Kong à consolider et à élever davantage ses avantages compétitifs, notamment son statut de **centre international pour le transport maritime, les services financiers et le commerce**. Cet appel à l'action a été réaffirmé dans les 13e et 14e plans quinquennaux.

Le **statut de port franc** de Hong Kong permet une circulation fluide des marchandises avec des droits de douane nuls¹. Cet avantage se traduit par une logistique efficace, des chaînes d'approvisionnement rationalisées et des services de haute qualité. Le port de Hong Kong est réputé pour ses infrastructures portuaires de conteneurs de haute qualité et son efficacité opérationnelle. Il a gagné sa réputation de « **port de rattrapage** » en aidant les navires à rattraper les retards causés par d'autres ports. Le temps moyen passé par un porte-conteneurs océanique dans le port de Hong Kong était de 0,95 jour en 2023, contre 1,85 jour pour la moyenne des 20 premiers ports à conteneurs du monde.



1. Exception faite de quatre types de marchandises taxables : les liqueurs, le tabac (à l'exception du tabac sans fumée et des produits à fumer alternatifs), certains hydrocarbures et l'alcool méthylique.

Le **Registre maritime de Hong Kong (HKSR)**, avec environ 2 300 navires enregistrés totalisant plus de 128 millions de tonnes brutes, est le quatrième plus grand registre du monde en termes de tonnage brut (en 2023). Le HKSR est réputé pour la haute qualité et la sécurité de sa flotte, et est constamment inscrit sur la liste blanche du mémorandum d'entente (MoU) de Paris et de Tokyo. Il est également reconnu par la Garde côtière des États-Unis (USCG) en tant que **Qualship 21 flag Administration**. Le HKSR fournit des services d'enregistrement de qualité et complet en un seul point de contact, 24 heures sur 24, avec rapidité et à un coût relativement faible pour les demandeurs. Le taux d'immobilisation dans le port des navires enregistrés à Hong Kong est très faible, avec un taux d'environ 0,8 % en 2023, bien inférieur à la moyenne mondiale de 3,4 %. Parallèlement, le HKSR tient compte des besoins de l'industrie maritime mondiale et n'impose aucune restriction de nationalité aux marins travaillant à bord des navires immatriculés à Hong Kong, ce qui est très pratique pour les opérateurs maritimes internationaux. Avec des bureaux régionaux stratégiquement situés à travers le monde, le HKSR offre un support technique et des services facilement accessibles grâce à un personnel hautement qualifié et professionnel 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Hong Kong est un lieu privilégié pour les services **juridiques et de résolution des litiges internationaux**. Actuellement, la ville se classe au troisième rang des places préférées pour l'arbitrage dans le monde. Le gouvernement de Hong Kong s'efforce d'améliorer le paysage contentieux et arbitral maritime grâce à une série d'accords entre la Chine continentale et Hong Kong. Ces accords permettent des mesures provisoires et d'exécution transfrontalières, faisant de Hong Kong la juridiction de choix pour la résolution des litiges, en particulier lorsqu'une partie de la Chine continentale est impliquée. En 2020, le Conseil maritime balte et international a désigné Hong Kong comme l'un des quatre lieux d'arbitrage désignés dans les contrats types pour l'industrie maritime mondiale, confirmant ainsi la position de premier plan de Hong Kong dans le domaine de l'arbitrage maritime.

Les dirigeants des entreprises maritimes internationales basées à Hong Kong citent fréquemment la **facilité de faire des affaires** à Hong Kong et la qualité de ses **infrastructures réglementées**, notamment un aéroport, un port et un réseau logistique efficaces, ainsi que des réseaux de chaîne d'approvisionnement de classe mondiale. Les capacités trilingues de la communauté maritime locale, ses connaissances approfondies, sa vaste expérience et son engagement en faveur de l'innovation sont également considérés comme des facteurs importants lors du choix d'implanter une entreprise à Hong Kong.

Le gouvernement de Hong Kong, par le biais du **Fonds de formation maritime et aéronautique (Maritime and Aviation Training Fund - MATF)** doté de 500 millions de dollars HK, consolide un bassin dynamique, compétent et diversifié de professionnels et de personnel technique afin de garantir le maintien de la compétitivité de Hong Kong en tant que CMI. À la fin de l'année 2023, le MATF a bénéficié à plus de 10 000 étudiants et professionnels du secteur maritime par le biais de 13 programmes couvrant un large éventail d'initiatives visant à attirer, développer et fidéliser les talents.



Plan d'action sur la stratégie de développement maritime et portuaire

En décembre 2023, le gouvernement a promulgué le plan d'action sur la stratégie de développement maritime et portuaire, qui définit 10 stratégies et 32 mesures d'action réparties en quatre axes afin de consolider et de renforcer la position de Hong Kong en tant que centre maritime international. Les axes et stratégies correspondantes sont les suivantes :

Orientation 1 : Renforcer la compétitivité portuaire – « Navires, cargaisons et destinations »

- Stratégie (1) : Développer Hong Kong en tant que plaque tournante du transport maritime écologique en vue d'atteindre l'objectif de zéro émission de carbone
- Stratégie (2) : Faciliter le développement de ports intelligents et promouvoir la numérisation maritime
- Stratégie (3) : Améliorer la compétitivité portuaire et rechercher de nouvelles sources de fret

Orientation 2 : Renforcer les services maritimes à haute valeur ajoutée et élargir le réseau maritime

- Stratégie (4) : Explorer de nouvelles concessions fiscales pour attirer les entreprises maritimes internationales
- Stratégie (5) : Améliorer le Registre maritime de Hong Kong (HKSR) pour consolider sa marque de haute qualité
- Stratégie (6) : Tirer parti des avantages du système juridique pour promouvoir l'arbitrage maritime

Orientation 3 : Renforcer la promotion de la marque maritime de Hong Kong et former des talents maritimes

- Stratégie (7) : Intensifier la promotion externe multidimensionnelle pour mettre en valeur les atouts maritimes de Hong Kong
- Stratégie (8) : Renforcer l'influence maritime par le biais de la Grande Baie de Guangdong-Hong Kong-Macao (GBA) et de la collaboration internationale
- Stratégie (9) : Élargir le bassin de talents maritimes pour assurer un nouvel élan à l'industrie

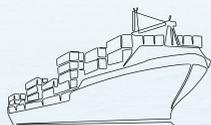
Orientation 4 : Renforcer le soutien du Conseil maritime et portuaire de Hong Kong

- Stratégie (10) : Renforcer le Conseil maritime et portuaire de Hong Kong (HKMPB) en collaboration avec l'industrie

Plan d'action sur la stratégie de développement maritime et portuaire (texte intégral) :



Plan d'action sur la stratégie de développement maritime et portuaire (vidéo promotionnelle) :



Investir à Hong Kong

Pour plus d'informations sur les opportunités commerciales à Hong Kong, vous pouvez contacter InvestHK, qui aide les entreprises étrangères et du continent à s'implanter et à se développer à Hong Kong :



InvestHK

The Government of the Hong Kong Special Administrative Region
of the People's Republic of China

Site web: <https://www.investhk.gov.hk/fr/>

24/F, Fairmont House, 8 Cotton Tree Drive, Central, Hong Kong

Tel : (852) 3107 1000

Fax : (852) 3107 9007

Adresse électronique : enq@InvestHK.gov.hk



<https://www.linkedin.com/company/invest-hong-kong>

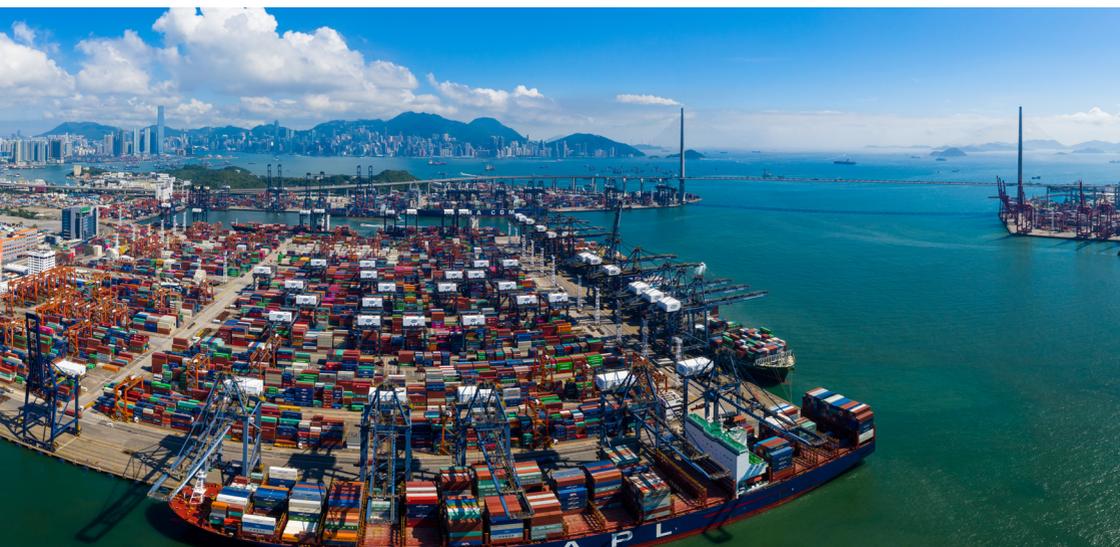


[@investhk.gov.hk](https://twitter.com/investhk.gov.hk)



[INVEST_HK](https://www.whatsapp.com/channel/00253241111111111111)





S'enregistrer sous le pavillon de Hong Kong

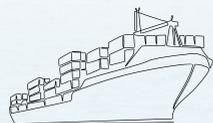
Pour plus d'informations sur l'enregistrement de votre navire à Hong Kong, vous pouvez vous adresser au département maritime (Marine Department), qui a plus de 150 ans d'expérience en matière d'enregistrement, d'inspection et d'enquête des navires :

Site web : <https://www.mardep.gov.hk/en/hksr/index.html>

Tel : (852) 2852 4421 / (852) 2852 4387

Fax : (852) 2541 8842

Adresse électronique : hksr@mardep.gov.hk



Restez dans Contactez-nous

Nous vous invitons à vous inscrire à la liste de diffusion de HKMPB pour recevoir les dernières mises à jour et activités promotionnelles dans le secteur. HKMPB est une plate-forme de haut niveau permettant au gouvernement de Hong Kong de travailler en collaboration avec l'industrie pour l'amélioration de nos secteurs maritimes et portuaires.

Lien d'abonnement: <https://www.hkmpb.gov.hk/en/subscribe.php>

Liens connexes: <https://linktr.ee/hkmaritime>

Tel: (852) 3509 8133

Fax: (852) 2523 0030

Messagerie électronique: hkmpb@tlb.gov.hk





HONG KONG
MARITIME AND PORT BOARD

**CONSEIL MARITIME ET PORTUAIRE DE
HONG KONG**